

**Direction : Direction Générale de la vie locale et culture**

**Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**REF : DVARI2010002**

**Signataire : CS/RH**

**OBJET :Aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant les nombreux dégâts occasionnés par le tremblement de terre survenu en Haïti,

Considérant que les conseillers municipaux et la population d'Aubervilliers souhaitent apporter leur soutien aux Haïtiens,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer 1500 euros (mille cinq cents euros) à chacun des trois organismes :

- Secours Populaire
- Cités Unies France
- Croix Rouge Française.

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/04.

Le Maire